



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1049-2022/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement / SCAI	1
JONC	1
Archives DAEM	1
DAEM	1
Organismes	2
Intéressés	2

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019
portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud
et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 39435-2022/1-ACTS/DAJI du 17 mars 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 2 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP)**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, suppléant* ».

ARTICLE 2 : A l'article 28-1 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission d'appel d'offres (CAO) de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL)**, dans le cadre de la concession pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-mer, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 4 : A l'article 29 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 5 : A l'article 30 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 6 : A l'article 31 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 7 : A l'article 31-1 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 8 : A l'article 31-2 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore** les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 9 : A l'article 31-3 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta** les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 10 : A l'article 31-4 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 11 : A l'article 31-5 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'études, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 12 : A l'article 34 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif au à la **Commission des lots industriels**, les mots : « *Madame Maud PEIRANO titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 13 : A l'article 111 de l'arrêté du 21 juin 2019 suscité, relatif au **Comité de pilotage et à l'assemblée générale de la SCI Forum de la colline**, les mots : « *Mme Maud PEIRANO, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Christophe VERGES, titulaire* ».

ARTICLE 14 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.